

CONCERTATION PREALABLE A LA REVISION DU P.O.S.

Par délibération en date du 20 mai 2009, le Conseil Municipal a décidé d'engager une procédure de révision simplifiée du P.O.S. afin de permettre l'extension des zones constructibles.

Afin d'associer la population et les associations concernées, la délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant toute la procédure.

- Une exposition publique sera mise en place dans la salle du Conseil Municipal ;
- Un registre destiné aux observations de toutes les personnes intéressées sera mis à la disposition du public pendant toute la procédure.

Le Maire